



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Deuxième Commission de l'Assemblée générale

Point 20 : Développement durable

**Déclaration de M. Miguel Bermeo
Observateur permanent**

New York, novembre 2012

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Président,

Rio+20 n'a pas changé la donne, contrairement à ce que certains avaient espéré. Toutefois, comme cela a été constaté la semaine dernière à la 127^{ème} Assemblée de l'UIP à Québec, où a été dressé le bilan de la Conférence de Rio, une conférence n'est, après tout, qu'un instantané d'une réalité en constante évolution. Ce qui compte, c'est ce qui se passe sur le long terme et notre volonté d'œuvrer ensemble à un véritable changement.

Bien entendu, en matière de développement durable, le changement ne s'opère pas sans difficulté. Il faut d'abord et avant tout pouvoir compter sur une volonté politique forte et que toutes les parties prenantes soient déterminées à prendre des décisions non seulement dans l'intérêt immédiat de leurs électeurs, mais aussi et surtout, en se souciant de ce qui est le mieux pour la planète. Et puis il faut aussi pouvoir regarder au-delà de la prochaine échéance électorale pour prendre des décisions qui soient fondées sur le bien-être des générations futures et de notre terre nourricière. A tous ces égards, il faut évidemment que les parlementaires participent à la recherche de la solution.

Pour ce qui est du thème central de la Conférence, à savoir l'économie verte, les Membres de l'UIP ont adopté une position prudente. Ils ont en effet estimé que l'économie verte recelait énormément de promesses pour les pays tant développés qu'en développement, mais qu'elle ne pouvait à elle seule régler tous les problèmes. L'économie verte ne peut bénéficier à l'ensemble de la société qu'à certaines conditions, notamment que le cadre macroéconomique global soit clairement axé sur la réduction des inégalités, que les technologies vertes soient équitablement réparties et largement adoptées et que la protection sociale soit renforcée pour que la transition soit indolore. Il faut en outre que l'approche retenue dans les pays développés soit différente de celle qui s'applique aux pays en développement. Ainsi, tandis que ces derniers continueraient à miser sur les retombées de la croissance économique, les premiers se préoccuperaient moins de la croissance dans son acception traditionnelle pour privilégier d'autres façons de mesurer le bien-être ce qui, in fine, importe plus que l'accroissement sans bornes de la production et de la consommation.

De fait, c'est de la définition du *type* de croissance que nous voulons que dépendra le sort de l'agenda de développement durable. Au vu des résultats médiocres du modèle de développement qui prévaut actuellement, où l'empreinte écologique par habitant ne cesse de s'amplifier et où aucun pays ne parvient à dissocier réellement l'activité économique de la dégradation de l'environnement, nul doute qu'il nous faille repenser les fondements mêmes de notre économie.

C'est pourquoi le débat central de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en mars de l'année prochaine, sera consacré au choix entre croissance et bien-être. S'il est évidemment impossible de prévoir l'issue de ce débat, ce qui importe pour l'instant est de noter que les parlementaires sont prêts à aborder la question, ce qui pourrait à terme venir appuyer la réflexion en cours ici-même, à l'ONU, sur le thème de l'« harmonie avec la nature », mais aussi sur les nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Monsieur le Président,

La Conférence de Rio a permis de trouver un accord sur les principes fondamentaux qui doivent sous-tendre la nouvelle génération d'objectifs, auquel l'UIP souscrit sans réserve. Comme nous l'ont montré les OMD, les décideurs sont globalement favorables à l'idée d'une série d'objectifs clairs qui les aident à fixer les priorités. En effet, ce genre d'objectifs internationaux constitue un rempart de taille contre les pressions à court terme que j'ai évoquées. Comme le Secrétaire général et d'autres l'ont souligné, les ODD ne doivent pas complètement s'écarter des OMD, mais viser à parachever des missions qui n'ont pas été menées à bout et les intégrer dans une nouvelle vision mondiale du développement durable.

pour les pays tant en développement que développés. Alors que les changements climatiques sont en passe d'atteindre le point de non-retour, pour ne citer que l'un des grands enjeux mondiaux qui retiennent notre attention depuis l'an 2000, il est évident que nous ne pouvons plus parler du développement comme s'il intéressait d'abord les pays en développement. Le développement *durable* est notre souci à tous, un dossier que nous ne pouvons continuer à remettre à demain.

Nous suivons les différents processus en cours à l'ONU, du Groupe de haut niveau mis en place par le Secrétaire général au Groupe de travail de l'Assemblée générale, qui participent ensemble à la réflexion sur le cadre de développement de l'après-2015 et, en particulier, à l'élaboration des nouveaux objectifs. Nous nous félicitons par ailleurs de la disposition figurant dans la résolution de cette année de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP (A/66/261), qui appelle à une contribution des parlements au débat qui se fait jour sur le sujet. Nous sommes déterminés à travailler aux côtés du système des Nations Unies afin de favoriser cette contribution aux échelons national et international. Sur ce point, l'Audition parlementaire aux Nations Unies en 2013, à laquelle environ 200 parlementaires sont attendus, devrait constituer un tournant dans ce domaine. Les participants y examineront les propositions qui auront été faites, dans les prochains mois, dans le cadre des conférences de l'ONU.

Il est probable que la contribution des parlementaires variera considérablement en termes tant d'ampleur que d'orientation, mais je peux d'ores et déjà imaginer qu'il sera question de deux éléments essentiels, dont l'UIP a déjà débattu en interne, à savoir la gouvernance et la coopération en matière de développement. Comme cela a été dit lors de l'exposé sur lequel s'est ouverte la session de cette commission, le problème du développement n'est pas seulement économique, mais aussi *politique*, en ce sens que les premiers intéressés sont tenus à l'écart de la discussion et de la prise de décisions. Pour l'UIP, cela amène une question de gouvernance, qui est de savoir comment le gouvernement fonctionne, comment les parlements sont constitués et, donc, comment les lois sont faites et appliquées. Pour que les nouveaux objectifs de développement durable permettent de réaliser de grandes avancées, il est important d'y intégrer la gouvernance, d'une manière ou d'une autre.

Pour ce qui est de la coopération en matière de développement, au Forum pour la coopération en matière de développement et ailleurs, l'UIP a défendu l'idée que les nouveaux objectifs devaient absolument renfermer un objectif qui fasse suite à l'ODD 8. Pour dire les choses sans détours, cet objectif consiste à déterminer comment assumer les coûts liés aux autres objectifs. Il va de soi que cette question se posera aussi pour les objectifs de développement durable, mais dans une perspective nouvelle de coopération en matière de développement, puisqu'il y a désormais le Forum pour la coopération en matière de développement et qu'un accord de partenariat a été signé à Busan l'année dernière.

Pour finir, Monsieur le Président, permettez-moi de dire quelques mots du volet institutionnel de la question. *Le futur que nous voulons*, comme s'intitule l'accord de Rio, ne reconnaît malheureusement pas un rôle clair aux parlements ou aux parlementaires, malgré nos efforts en ce sens et malgré des recommandations précises du précédent Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale. Cela étant, le paragraphe 10 du document final de Rio reconnaît qu'il faut « à tous les échelons, des institutions efficaces, transparentes, responsables et démocratiques ». Qui plus est, la section intitulée *Se rapprocher des grands groupes et autres parties prenantes* évoque, quoique de manière vague, les organes législatifs parmi les acteurs qui doivent être associés au travail de suivi.

Nous espérons que le Forum de haut niveau du Conseil économique et social qui doit voir le jour sera suffisamment ouvert pour prendre en compte le point de vue des parlementaires. La création de ce forum influera sur l'architecture globale du Conseil économique et social, espérons-le pour une meilleure intégration des politiques économiques, sociales et

environnementales. Comme les Parlements Membres de l'UIP l'ont dit à l'Assemblée de l'UIP tenue à Kampala cette année, le pilier économique du Conseil économique et social pourrait être encore consolidé par la création d'un nouveau Conseil économique mondial.

Je vous remercie de votre attention.